

AR Prefecture017-200041614-20240319-2024_03_22-DE
Reçu le 28/03/2024*Aunis-
-Sud-*Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 19 mars 2024
DELIBERATION n°2024_03_22**TEPOS (TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE) – CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	33	42	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Eric BERNARDIN) - Christophe RAULT - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Christelle GRASSO - Barbara GAUTIER - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) - Marie-France MORANT - Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX - Martine LLEU - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Younes BIAR) - Jean-Yves ROUSSEAU - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Didier TOUVRON - Thierry PILLAUD			
Présent/ Membre suppléant :			
Yannick BODAN			
Absents :			
François PELLETIER, Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Thierry BLASZEZYK Alisson CURTY, Danièle BALLANGER			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 13 mars 2024	Télétransmission en préfecture le : 28 MARS 2024
Affichage de la convocation le : 13 mars 2024	n°: 017-200041614-20240319-2024_03_22-DE Date de publication sur le site Internet : 28 MARS 2024

AR Prefecture

017-200041614-20240319-2024_03_22-DE
Reçu le 28/03/2024

TEPOS (TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE) – CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Vu la convention attributive de subvention N°2023/N°22608120, relative au soutien régional aux Territoires à énergie positive (TEPOS) entre la Région Nouvelle Aquitaine et La Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant la nécessité de créer un comité de pilotage de la démarche TEPOS,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 12 mars 2024,

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-Présidente à la transition énergétique, rappelle que la Communauté de Communes Aunis Sud a été lauréate en 2022 de l'appel à candidature TEPOS de la Région, ce qui lui a permis de recruter un chargé de mission TEPOS début 2023.

Afin de suivre la démarche, il est proposé de créer un comité de pilotage chargé d'entendre le bilan de l'année N-1 et de valider ou réorienter le programme d'actions de l'année N.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS présente la composition de cette nouvelle instance :

- Elus de la CdC Aunis Sud en charge de politiques liées à l'objectif TEPOS :
 - o Monsieur Jean GORIOUX, Président
 - o Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-présidente aux Transitions Energétique et Ecologique,
 - o Monsieur Pascal TARDY, Vice-président en charge des Travaux et Equipements communautaires,
 - o Monsieur Eric BERNARDIN, Vice-président en charge du Développement économique et de l'Emploi
 - o Madame Christelle GRASSO, Conseillère déléguée à la Mobilité
- Autres élus communautaires intéressés,
- Partenaires :
 - o Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine,
 - o Monsieur le Président du SDEER,
 - o Messieurs les Présidents des TEPOS voisins,
 - o Monsieur le Président du Club d'entreprises Aunis Sud
 - o Monsieur le Directeur régional de l'ADEME,
 - o Monsieur le Directeur du CRER
- Services de la CdC :
 - o Madame le Directeur Général des Services
 - o Monsieur le Directeur du Pôle Développement et Transitions,
 - o Monsieur le Directeur des Services Techniques
 - o Madame la Responsable du Service Mobilités,
 - o Madame la Responsable du Service Environnement et Transitions

Monsieur Jean GORIOUX fait part des candidatures proposées lors du bureau communautaire du 12 mars :

- o Madame Micheline BERNARD et Monsieur Didier BARREAU se sont portés candidats.

Monsieur Jean GORIOUX demande ensuite s'il y a d'autres candidatures.

- o Monsieur Christian BRUNIER se porte candidat.

AR Prefecture

017-200041614-20240319-2024_03_22-DE
Reçu le 28/03/2024

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la création d'un COPIL chargé de suivre la démarche TEPOS, composé d'élus de la Communauté de Communes Aunis Sud, de représentants des partenaires de la démarche, et des services de la CdC Aunis Sud concernés,
- Valide la composition du COPIL TEPOS comme suit
 - o Elus de la CdC Aunis Sud en charge de politiques liées à l'objectif TEPOS :
 - Monsieur Jean GORIOUX, Président
 - Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-présidente aux Transitions Energétique et Ecologique,
 - Monsieur Pascal TARDY, Vice-président en charge des Travaux et Equipements communautaires,
 - Monsieur Eric BERNARDIN, Vice-président en charge du Développement économique et de l'Emploi
 - Madame Christelle GRASSO, Conseillère déléguée à la Mobilité
 - o Autres élus communautaires intéressés
 - Madame Micheline BERNARD
 - Monsieur Didier BARREAU
 - Monsieur Christian BRUNIER
 - o Partenaires :
 - Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine,
 - Monsieur le Président du SDEER,
 - Messieurs les Présidents des TEPOS voisins,
 - Monsieur le Président du Club d'entreprises Aunis Sud
 - Monsieur le Directeur régional de l'ADEME,
 - Monsieur le Directeur du CRER
 - o Services de la CdC :
 - Madame le Directeur Général des Services
 - Monsieur le Directeur du Pôle Développement et Transitions,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques
 - Madame la Responsable du Service Mobilités,
 - Madame la Responsable du Service Environnement et Transitions
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 22 mars 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

AR Prefecture

017-200041614-20240319-2024_03_22-DE
Reçu le 28/03/2024

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.